Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 juin 2014
Publié le 29 août 2014

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 juin 2014
Publié le 29 août 2014

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

INTRODUCTION

L'exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour les trois mois ayant pris fin le 30 juin 2014, selon les aux états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers, qui ont été divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non vérifiés et dans le présent exposé narratif, lesquels ont été examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit du conseil d'administration (CA) du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la direction a appliqué le principe de l'importance relative. La direction considère l'information importante lorsqu'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon le cas, aurait comme conséquence d'influer sur les décisions du principal utilisateur de ladite information, soit le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « déclarations prospectives » reflétant les attentes de la direction à l'égard des résultats des activités du Conseil. Ces déclarations ne constituent pas des faits, mais uniquement des estimations fondées sur l'information et les hypothèses dont la direction dispose actuellement ou qu'elle a élaborées, qui comportent néanmoins divers risques et incertitudes et qui pourraient s'avérer incorrectes. En raison de ces facteurs, entre autres, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes énoncées ou suggérées dans les déclarations prospectives.

En vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas tenu de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Par conséquent, ni cet exposé narratif ni les états financiers trimestriels non vérifiés ne présentent une comparaison des résultats par rapport au plan d'entreprise du Conseil. Par contre, comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non vérifiés présentent des comparaisons en fonction du budget approuvé pour l'exercice.

POINTS SAILLANTS

Le 22 mai 2014, le Conseil des arts du Canada a annoncé un investissement de 1,5 million de dollars pour soutenir la création d'une plateforme nationale de distribution et de diffusion numérique de films et de vidéos canadiens indépendants qui permettra aux programmeurs, aux conservateurs, aux réalisateurs, aux artistes et au grand public d'avoir accès à des milliers d'œuvres d'arts médiatiques indépendantes.

Le 16 juin 2014, le Conseil a inauguré Âjagemô, une nouvelle salle d'exposition de 3 000 pi² au 150, rue Elgin, avec l'exposition intitulée Le paysage (re)visité. Âjagemô accueillera des expositions d'œuvres de la collection de la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts, ainsi que divers événements publics. Le nom Âjagemô, qui signifie « carrefour » en algonquin, a été choisi pour rendre hommage au territoire algonquin sur lequel se trouve la salle d'exposition. Il évoque également le pouvoir rassembleur des arts.

Résults nets

	Trois mois se terminant le 30 juin			
(En milliers de dollars)	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)
Revenus	1 198	1 033	165	16%
Charges	(93 855)	(77 572)	16 283	21%
Subventions gouvernementales	78 000	78 000	-	0%
Résultats nets de la période	(14 657)	1 461	(16 118)	

Aperçu des résultats nets du premier trimestre

Le déficit pour le trimestre s'élève à 14,7 M$, soit une diminution de 16,1 M$ par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable directement à la hausse de 16,4 M$ des charges de subventions. Cette dernière augmentation s'explique par le fait que les subventions courantes ont été approuvées plus tôt cette année.

Le Conseil continuera de surveiller ses résultats financiers en vue d'atteindre les objectifs établis dans son budget original.

CHANGEMENTS IMPORTANTS

Activités opérationnelles

Désireux de profiter des nouvelles technologies innovatrices pour mieux servir sa clientèle et ses divers partenaires, le Conseil continue de mettre à jour ses systèmes technologiques afin de les rendre plus performants.

Au printemps 2014, le Conseil des arts du Canada a présenté son nouveau Code de déontologie au cours de séances de formation obligatoire pour tous les employés. Le Code de déontologie du Conseil complète le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. L'objectif de ce nouveau code de déontologie est de maintenir et renforcer la confiance du public envers le Conseil.

Leadership et gouvernance

Le 14 avril 2014, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé la nomination de M. Simon Brault au poste de directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada. M. Brault, qui a été vice-président du Conseil de 2004 à 2014, est entré dans ses nouvelles fonctions le 26 juin 2014, pour un mandat de cinq ans. Il remplace M. Robert Sirman qui venait de remplir deux mandats successifs, le premier ayant débuté en 2006 et le second en 2010.

Par suite du départ de Mme Denyse Jomphe, directrice des Ressources humaines, le 25 Juin 2014, le Conseil a entrepris un processus de recrutement afin de doter ce poste clé.

La Canadian Soceity of Corporate Secretaries (CSCS) souligne l'apport de professionnels de la gouvernance au chapitre des pratique exemplaires qui augmentent et maintiennent la valeur actionnariale et partenariale de l'organisation. Le Conseil figure sur la liste des candidats sélectionnés par la CSCS pour un prix en 2014, dans la catégorie des pratiques exemplaires en gestion de la diversité au sein du conseil d'administration.

RÉSULTATS FINANCIERS

La section qui suit fournit davantage de détails et d'explications au sujet des résultats présentés dans les états financiers trimestriels :

Revenus

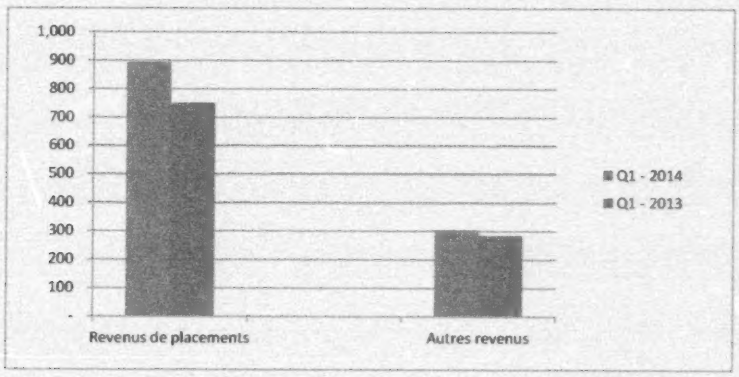

Revenus de placements

Le revenu de placements net pour le trimestre est plus élevé que l'an dernier en raison du mode de répartition des dividendes par le nouveau gestionnaire du fonds des revenus fixes, en vertu duquel les dividendes, sont maintenant distribués à chaque trimestre. L'an dernier les dividendes étaient entièrement versés en décembre 2013. La direction prévoit que le revenu de placements pour l'année correspondra au montant budgétisé.

Charges

(En milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin			
	2014	2013	Augmentation/ (Diminution)	Variation (%)
Subventions	84 934	68 522	16 412	24%
Coûts de pretestations des programmes	4 623	4 605	18	0%
Pertes nettes de la Banque d'œuvres d'art	126	71	55	77%
Commission canadienne pour l'UNESCO	552	662	(110)	-17%
Administration générale	3 620	3 712	(92)	-2%
Total	93 855	77 572	16 283	21%

Les charges liées aux subventions sont plus élevées qu'à la même période l'an dernier parce que les échéanciers des concours et les dates d'approbation des résultats par le conseil d'administration étaient plus tôt cette année. La direction anticipe que les charges liées aux subventions correspondront aux prévisions budgétaires, soit 153,6 millions de dollars pour l'année.

Actifs financiers

(En milliers de dollars)	30 juin 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 016	251	33 765
Débiteurs	2 302	4 116	(1 814)
Placements de portefeuille	328 825	323 081	5 744
Total	365 143	327 448	37 695

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'augmentation de 33,8 M$ des équivalents de trésorerie depuis à la fin de l'exercice précédent est principalement due au fait que des crédits parlementaires furent reçus durant le premier trimestre, alors que les paiements aux bénéficiaires de subvention auront lieu au trimestre suivant. Cette augmentation est conséquente avec l'augmentation des subventions à payer en date du 30 juin 2014.

Débiteurs

La diminution de 1,8 M$ provient en grande partie des crédits parlementaires de 1,1 M$ obtenus dans le premier trimestre du Budget supplémentaire des dépenses de 2013-2014, ainsi que des remboursements de taxes municipales de 0,5 M$ reçus de la ville d'Ottawa qui avaient été enregistrés comme débiteurs en mars 2014.

Placements de portefeuille

La valeur marchande totale du portefeuille au 30 juin 2014 était de 328,8 M$, dont 88,2 M$ étaient grevés d'affectations d'origine externe. Cela représente une hausse de 5,7 M$ par rapport au 31 mars 2014 et de 41,2 M$ par rapport au 30 juin 2013.

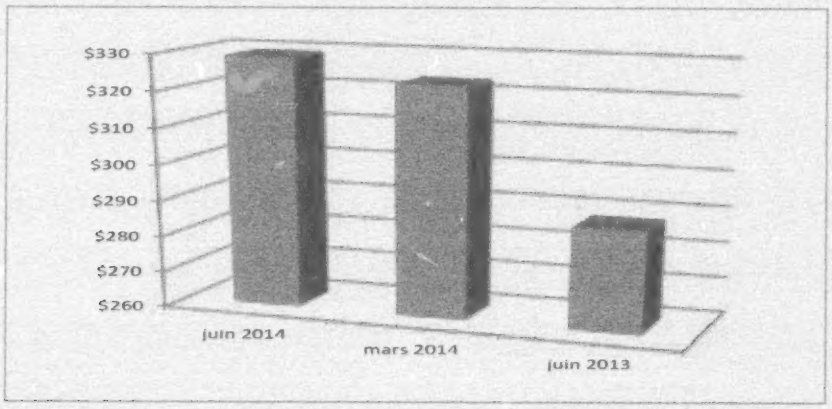

Le fonds dans son ensemble a présenté un rendement absolu de 1,8 %, soit 0,1 % de plus que le rendement de l'indice de référence. Le principal facteur de rentabilité pendant cette période a été le rendement du gestionnaire des fonds d'actions canadiennes. Les marchés bousiers canadiens ont appréciées considérablement (6,9 %) au cours du dernier trimestre en raison des conditions plus favorables du marché. Ces gains ont cependant été atténués par le faible rendement des gestionnaire d'actions internationales (0,5 %) par rapport à leur indice de référence (1,4 %).

Depuis le 1er janvier 2014, le fonds dans son ensemble a généré un rendement absolu de 6,6 %, ce qui est supérieur de 0,8 % à l'indice de référence. Le principal facteur de rendement depuis le début de l'exercice a été le rendement des gestionnaires des marchés boursiers canadiens et internationaux.

Passifs

(En milliers de dollars)	30 juin 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Dette bancaire	-	542	(542)
Subventions à payer	62 047	30 901	31 146
Créditeurs et frais à payer	2 085	3 544	(1 459)
Produits reportés	7 410	7 477	(67)
Avantages sociaux futurs	2 589	2 530	59
Crédits parlementaires reportés	19 000	-	19 000
Dons grevés d'affectations d'origine externe	37 989	37 097	892
Total	131 120	82 091	49 029

Subventions à payer
L'augmentation de 31,1 M$ depuis le 31 mars 2014 découle du fait que des subventions comptabilisées n'avaient pas encore été versées à la fin du trimestre.

Créditeurs et frais à payer
La baisse de 1,5 M$ par rapport au 31 mars 2014 est attribuable principalement à une réduction de 2 M$ de la somme des factures commerciales due aux échéances de paiement, légèrement atténuée par une augmentation de 0,6 M$ des montants courus au chapitre des salaires et des avantages sociaux, en date du 30 juin 2014.

Crédits parlementaires reportés
L'augmentation de 19 M$ est due aux crédits parlementaires de juillet 2014 qui ont été encaissés d'avance et qui seront donc comptabilisés comme revenus au cours du trimestre suivant.

Actifs non financiers

(En milliers de dollars)	30 juin 2014	31 mars 2014	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	8 843	8 904	(61)
Inventaire de la Banque d'oeuvres d'art	19 400	19 400	-
Instruments de musique	1	1	0
Frais payés d'avance	519	315	204
Total	28 763	28 620	143

Inventaire de la Banque d'œuvres d'art
La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 500 œuvres d'art contemporains canadiens. Au 30 juin 2014, la valeur estimative de l'inventaire de la Banque d'œuvres d'art était d'environ 71 M$. Le Conseil assure les œuvres de la Banque d'œuvres d'art à leur valeur estimative.

Instruments de musique
Le Conseil gère la Banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et huit instruments prestigieux de grande qualité. En plus, le Conseil gère treize instruments prêtés. La valeur estimative de ces instruments de musique au 30 juin 2014 était de 37,4 M$. Ces instruments sont inclus dans l'état de la situation financière à une valeur nominale. Le Conseil assure ses instruments de musique à leur valeur estimative.

Flux de trésorerie

(En milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013	Augmentation/ (Diminution)
Au début de la période	(291)	(1 150)	859
Rentrées provenant d'activités de fonctionnement	35 520	25 372	10 148
Sorties pour les opérations en capital	(202)	(176)	(26)
Sorties (rentrées) pour activités de placement	(1 011)	304	(1 315)
Variation nette	34 307	25 500	8 807
Solde de clôture pour la période	34 016	24 350	9 666

Activités de fonctionnement
L'encaissement précoce des crédits parlementaires pour juillet 2014 (19 M$) et l'augmentation de 7,4 M$ des subventions à payer en comparant avec la période de juin 2013, représente une somme totale de 26,4 M$, de laquelle on doit soustraire l'augmentation de 16 M$ du déficit opérationnel, pour expliquer la variation de 10,1 M$ dans les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation

Activités de placement
Les opérations de portefeuille au cours de la période écoulée consistaient en de nouveaux placements dans l'immobilier et l'infrastructure, et des opérations de rééquilibrage.

GESTION DU RISQUE

Risque d'organisation

Conformément aux pratiques de bonne gouvernance, le Conseil met à jour et révise constamment son profil de risque en déterminant et en incluant tous les changements dans son environnement de risque. Pour traiter les risques inclus dans le profil de risque du Conseil pour lesquels celui-ci n'a aucune appétence, on élabore des stratégies et des plans d'atténuation des risques, sous la supervision de membres désignés de la haute direction, afin de réduire l'exposition aux risques à un niveau acceptable et gérable.

Le Comité des finances et de l'audit a approuvé le plan stratégique d'atténuation des risques présenté par la haute direction lors de la réunion de mars 2014. La haute direction surveille les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies d'atténuation et fait état des résultats sur une base régulière au Comité de la vérification et des finances.

Risques financiers

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses placements de portefeuille. Le portefeuille de titres du Conseil est principalement exposé aux risques suivants : prix, taux d'intérêt et taux de change. Le Comité de placements révise la politique d'investissement du Conseil annuellement et recommande des changements à la répartition du portefeuille, si nécessaire, au Conseil d'administration. Cette politique énonce les objectifs et les lignes directrices d'investissement à long terme régissant les placements de portefeuille.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document à l'égard de l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Les besoins en matière de flux de trésorerie ne correspondent pas forcément au calendrier des dépenses inscrites dans l'état des résultats. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours du premier trimestre sont les suivants :

(En milliers de dollars)	2014	2013
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	182 093	180 261
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de trois mois	(78 000)	(78 000)
Crédits parlementaires reportés - juillet 2014	(19 000)	-
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	85 093	102 261

Conseil des arts du Canada | Canada Council for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 juin 2014 n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

De l'art plein la vie
Bringing the arts to life

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

29 août 2014

Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de la direction

Pascale Legault, CPA, CA
Directrice générale des services financiers

État de la situation financière

(non vérifié) (en milliers de dollars)	30 juin 2014	31 mars 2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 016 $	251 $
Débiteurs	2 302	4 116
Placements de portefeuille (note 3)	328 825	323 081
Total des actifs financiers	365 143	327 448
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	542
Subventions à payer	62 047	30 901
Créditeurs et charges à payer	2 085	3 544
Revenus reportés	7 410	7 477
Avantages sociaux futurs	2 589	2 530
Revenus reportés - crédits parlementaires	19 000	-
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	37 989	37 097
Total des passifs	131 120	82 091
ACTIFS FINANCIERS NETS	234 023	245 357
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	8 843	8 904
Inventaire de la Banque d'oeuvres d'art	19 400	19 400
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	519	315
Total des actifs non financiers	28 763	28 620
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (note 6)	262 786 $	273 977 $
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	220 283	234 940
Gains de réévaluation cumulés	42 503	39 037
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	262 786 $	273,977 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel 2014-2015	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
Revenus			
Revenus nets de placements (note 7)	9 127 $	894 $	749 $
Autres revenus	1 210	304	284
Total des revenus	10 337	1 198	1 033
Charges			
Programmes			
Subventions	153 580	84 934	68 522
Administration	14 754	3 398	3 394
Services	6 181	1 225	1 211
	174 515	89 557	73 127
Pertes nettes de la Banque d'oeuvres d'art (note 8)	259	126	71
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 323	552	662
Administration générale	15 270	3 620	3 712
Total des charges	192 367	93 855	77 572
Déficit de la période lié aux activités avant le crédit parlementaire	(182 030)	(92 657)	(76 539)
Crédits parlementaires	182 083	78 000	78 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	53	(14 657)	1 461
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	-	234 940	237 997
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	53 $	220 283 $	239 458 $

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(14 657) $	1 461 $
Acquisition d'immobilisations corporelles	(202)	(176)
Amortissement des immobilisations corporelles	263	229
	61	53
Acquisition de charges payées d'avance	(503)	(291)
Utilisation de charges payées d'avance	299	306
	(204)	15
Gains nets de réévaluation	3 466	1 936
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(11 334)	3 465
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	245 357	224 890
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	234 023 $	228 355 $

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	 2013
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	39 037 $	8 895 $
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants:		
Placements de portefeuille	3 466	1 835
Montants reclassés dans l'état des résultats:		
Dérivés	-	40
Placements de portefeuille	-	61
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	3 466	1 936
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	42 503 $	10 831 $

État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	 2013
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	(14 657) $	1 461 $
Gains sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	-	(149)
Diminution des dérivés nets moins les gains réalisés transférés des gains de réévaluation et des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe		
Amortissement d'immobilisations corporelles	263	229
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(204)	15
Augmentation des avantages sociaux futurs	59	27
Produits transférés des revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe aux revenus de placements (note 5)	(375)	(564)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	50 434	24 390
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	35 520	25 372
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(202)	(176)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(3 489)	(26 304)
Disposition de placements de portefeuille	2 478	26 608
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	(1 011)	304
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34 307	25 500
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	(291)	(1 150)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	34 016	24 350

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 30 juin 2014

1. AUTORISATION ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujetti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais d'administration des programmes représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services des programmes sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil et les coûts connexes à l'attribution des subventions. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCU sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCU, sous la direction d'un secrétaire général qui fait partie de son équipe exécutive de gestion.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable
Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation
Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils ne comprennent pas l'intégralité des informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure
Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des actifs de la Banque d'oeuvres d'art, la valeur résiduelle des actifs de la Banque d'oeuvres d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés
Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 juin 2014					Fin de l'exercice 31 mars 2014		
(en milliers de dollars)	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
	$	$	$	$	%	$	$	%
Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions	104 678	-	37 042	141 720	50,3	104 678	139 301	49,4
Obligations	61 750	-	1 189	62 939	26,1	61 750	62 116	31,7
Alternatifs	20 630	-	5 210	25 840	9,8	20 630	25 307	6,0
Marché monétaire	13 460	-	48	13 508	6,5	14 944	15 030	5,8
Immobilier	10 221	4	1 729	11 946	4,2	7 977	9 452	4,1
Infrastructure	4 642	-	1 326	5 968	3,1	4 454	5 994	3,0
	215 381	4	46 544	261 921	100,0	214 433	257 200	100,0
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions	26 604	-	9 383	35 987	50,0	26 604	35 368	49,3
Obligations	15 910	-	241	16 151	25,8	15 910	15 940	31,4
Alternatifs	5 298	-	1 332	6 630	9,8	5 298	6 493	5,9
Marché monétaire	3 166	-	13	3 179	6,3	3 713	3 735	5,5
Immobilier	2 705	1	480	3 184	4,4	2 141	2 555	4,3
Infrastructure	1 382	-	391	1 773	3,7	1 335	1 790	3,6
	55 065	1	11 840	66 904	100,0	55 001	65 881	100,0
Total des placements	270 446	5	58 384	328 825		269 434	323 081	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2014 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 21 294 000 $ (31 mars 2014 : 20 910 000 $). La juste valeur totale des fonds d'investissement affectés, y compris le fonds Killam, est de 88 198 000 $ (31 mars 2014 : 86 791 000 $).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans six fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivantes et qui ont été approuvées par le conseil d'administration en janvier 2014. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	11 %	5 %	10 %	15 %
Actions – titres internationaux	43 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	24 %	15 %	25 %	30 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	5 %	0 %	7.5 %	10 %
Infrastructure	2 %	0 %	7.5 %	10 %
Marché monétaire	5 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des fonds alternatifs et des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et infrastructure. Ces fonds avaient un solde de 16 687 000 $ (31 mars 2014 : 18 765 000 $).

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations proviennent d'une obligation de base plus, qui peut inclure des obligations conventionnelles canadiennes et internationales, des hypothèques, des obligations à rendement élevé et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire universel DEX. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et globalement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend deux portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul 30 juin 2014	Fin de l'exercice 31 mars 2014
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur ($)	Valeur comptable et juste valeur ($)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	34 016	251
Débiteurs	Coût amorti	2 302	4 116
Placements de portefeuille[1]	Juste valeur	328 825	323 081
Découvert bancaire	Juste valeur	-	542
Subventions à payer	Coût amorti	62 047	30 901
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	2 085	3 544

1 La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.
- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations auditées chaque année.

- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 juin 2014				Fin de l'exercice 31 mars 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 786	18 230	-	34 016	-	251	-	251
	15 786	18 230	-	34 016	-	251	-	251
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des Arts et fonds								
Fonds communs								
Actions	-	141 720	-	141 720	-	139 301	-	139 301
Obligations	-	62 939	-	62 939	-	62 116	-	62 116
Alternatifs	-	-	25 840	25 840	-	-	25 307	25 307
Marché monétaire	-	13 508	-	13 508	-	15 030	-	15 030
Immobilier	-	-	11 946	11 946	-	-	9 452	9 452
Infrastructure	-	-	5 968	5 968	-	-	5 994	5 994
Fonds Kiliam								
Fonds communs								
Actions	-	35 987		35 987	-	35 368	-	35 368
Obligations	-	16 151	-	16 151	-	15 940	-	15 940
Alternatifs	-	-	6 630	6 630	-	-	6 493	6 493
Marché monétaire	-	3 179	-	3 179	-	3 735	-	3 735
Immobilier	-	-	3 184	3 184	-	-	2 555	2 555
Infrastructure	-	-	1 773	1 773	-	-	1 790	1 790
	-	273 484	55 341	328 825	-	271 490	51 591	323 081
Total	15 786	291 714	55 341	362 841	-	271 741	51 591	323 332

Passifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 juin 2014				Fin de l'exercice 31 mars 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$	$
Découvert bancaire	-	-	-	-	542	-	-	542
Total	-	-	-	-	542	-	-	542

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 $ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2014	Fin de l'exercice 31 mars 2014
Solde d'ouverture pour la période	37 097 $	27 721 $
Transfert des (aux) revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	121	1 959
Utilisation des fonds	(496)	(2 379)
	(375)	(420)
Gains non-réalisés sur placements de portefeuille	1 267	10 131
Reclassés à l'état des résultats - portefeuille	-	(350)
Reclassés à l'état des résultats - dérivés	-	15
Solde de fermeture pour la période	37 989 $	37 097 $

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 juin 2014		Fin de l'exercice 31 mars 2014	
Excédent accumulé des activités				
Dotation - contribution initiale		50 000 $		50 000 $
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe		37 569		37 569
Réserve - excès de revenus de placements				
Solde au début de la période	122 445		123 445	
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-		(1 000)	
Solde à la fin de la période		122 445		122 445
Excédent				
Solde au début de la période	24 926		23 953	
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-		1 000	
Déficit pour la période	(14 657)		(27)	
Solde à la fin de la période		10 269		24 926
Total de l'excédent accumulé des activités		220 283		234 940
Gains (pertes) de réévaluation cumulés				
Solde au début de la période	39 037		11 925	
Variations de la juste valeur	3 466		27 112	
Solde à la fin de la période		42 503		39 037
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période		262 786 $		273 977 $

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
Gains sur disposition de placements de portefeuille	- $	149 $
Transfert des revenus reportés		
– contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	375	564
Pertes nettes des dérivés et des devises	(2)	(300)
Revenus d'intérêts et de dividendes	956	700
Frais de gestion du portefeuille	(435)	(364)
	894 $	749 $

8. PERTES NETTES DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
Revenus de location	314 $	342 $
Autres revenus	35	43
Frais administratifs	(470)	(452)
Amortissement des autres immobilisations	(5)	(4)
	(126) $	(71) $

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
Dépenses de programmes	282 $	291 $
Programmes – contributions reçues	(3)	-
Frais administratifs	273	371
	552 $	662 $

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin 2014	2013
Diminution des débiteurs	1 814 $	1 962 $
Augmentation des subventions à payer	31 146	23 749
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 459)	(1 318)
Diminution des revenus reportés	(67)	(3)
Augmentation des crédits parlementaires reportés	19,000	-
Variation nette	50 434 $	24 390 $

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.